



CIRCULAIRE n° 2324/MFB/DGD du 08 NOV 2024

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Ouverture des Bureaux des Douanes de Sipilou et de Danané aux opérations de dédouanement à l'importation des véhicules automobiles usagés

Réf. : - Circulaire 2040/MPMBPE/DGD du 30 octobre 2019 ;
- Circulaire 1936/SEPMBPE/DGD du 05 juillet 2019 ;
- Circulaire 1935/SEPMBPE/DGD du 05 juillet 2019.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, l'ouverture des **Bureaux des Douanes de Sipilou et de Danané** (Direction Régionale de Man), **aux opérations de dédouanement, à l'importation, des véhicules automobiles usagés.**

Les opérations de dédouanement desdits véhicules devront s'effectuer conformément à la réglementation en vigueur, à savoir :

- Evaluation des véhicules via la plateforme Sydam Auto, en vue de l'édition des déclarations en détail de mise à la consommation dans le Sydam World ;
- Contrôles de conformité des véhicules.

Le Directeur des Moyens Généraux, le Directeur des Systèmes d'Information et le Directeur Régional de Man sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de toutes diligences relevant de sa compétence.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet pour compter de sa date de signature, et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- CI-Logistique
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

General DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National